



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège

CHAMBRE DE MÉTIERS ET D'ARTISANAT RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
Chambre de Métiers et d'Artisanat Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
59 Ter, chemin Verdale - 31240 Saint-Jean

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège

Chambre de Métiers et d'Artisanat Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

59 Ter, chemin Verdale - 31240 Saint-Jean

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la Chambre de Métiers et d'Artisanat Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Métiers et d'Artisanat Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Les subventions d'exploitation figurent au compte de résultat au 31 décembre 2022 pour un montant de 8.776.037 euros. En raison du manque de procédure de contrôle interne concernant les suivis des dépenses liées à ces subventions d'exploitation, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier les montants reconnus au compte de résultat.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Commission des Finances et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Commission des Finances.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Labège, le 21 juin 2023

KPMG S.A.



Anne Briqueteur
Associée

Déclaration souscrite en €		Exercice N, clos le : 31/12/2022			31/12/20N-1			
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net			
Capital souscrit non appelé (I)		AA	0	0	0			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	1 819 746	AC	1 098 096	721 651	770 773
		Frais de recherche et de développement*	AD		AE		0	0
		Concession, brevets et droits similaire	AF	3 461 376	AG	1 869 859	1 591 517	36 737
		Fonds commercial (1)	AH		AI		0	0
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	1 231 676	AK	1 122 766	108 910	267 494
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		0	0
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	7 558 399	AO	925 511	6 632 889	6 454 197
		Constructions	AP	169 987 636	AQ	82 749 323	87 238 313	89 566 684
		Installations techniques, matériels et outillage industriels	AR	26 127 344	AS	18 863 415	7 263 930	5 644 165
		Autres immobilisations corporelles	AT	31 694 942	AU	24 334 642	7 360 299	7 757 593
		Immobilisations en cours	AV	1 997 878	AW		1 997 878	4 815 956
		Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	AX	12 704	AY		12 704	75 598
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évalués par mise en équivalence	CS		CT		0	0
		Autres participations	CU	261 658	CV	9 120	252 539	134 604
		Créances rattachées à des participations	BB	69 918	BC		69 918	69 180
		Autres titres immobilisés	BD		BE		0	0
Prêts		BF	917 635	BG	501 616	416 019	571 334	
Autres immobilisations financières*		BH	15 354	BI		15 354	204 854	
TOTAL (II)		BJ	245 156 268	BK	131 474 348	113 681 920	116 369 169	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		0	0
		En cours de production de biens	BN		BO		0	0
		En cours de production de services	BP		BQ		0	0
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		0	0
		Marchandises	BT	35 448	BU	35 448	0	41 552
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	101 853	BW		101 853	240 240	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés* (3)	BX	31 129 866	BY	1 940 001	29 189 865	29 361 290
		Autres créances (3)	BZ	12 221 806	CA	76 645	12 145 161	18 990 390
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		0	0
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		0	0
Disponibilités		CF	44 327 762	CG		44 327 762	29 813 032	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance* (3) (E)	CH	398 042	CI		398 042	340 190	
	TOTAL (III)	CJ	88 214 777	CK	2 052 094	86 162 683	78 786 694	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL				0		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				0		
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				0		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	333 371 045	1A	133 526 442	199 844 603	195 155 863	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an		CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :	immobilisations :			Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		CMAR OCCITANIE MIDI PYRENEES		
(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé.....)	DA	22 255 049	22 255 048
	Primes d'émission, de fusion, d'apports,	DB	15 471 382	16 417 485
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>	DC		
	Réserve légale (3)	DD	342 228	241 078
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours) <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>	DG	22 831 109	22 831 108
	Report à nouveau	DH	36 138 427	29 686 360
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	6 199 577	5 514 631
	Subvention d'investissement	DJ	49 291 752	51 548 818
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	152 529 523	148 494 528
	Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	5 331 814	1 495 066
	Provisions pour charges	DQ	4 438 029	5 011 898
	TOTAL (III)	DR	9 769 843	6 506 964
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	12 037 636	12 922 528
	Emprunts et dettes financières diverses (Dont emprunts participatifs) <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>	DV	634 735	717 468
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 089 970	649 691
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 154 883	5 690 359
	Dettes fiscales et sociales dont IS 19N = IS 19N-1 =	DY	7 939 175	9 119 897
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	53 196	
Autres dettes	EA	4 189 697	3 777 361	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	5 445 947	7 277 067
TOTAL (IV)	EC	37 545 237	40 154 371	
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	199 844 603,24	195 155 863	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			
(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		CMAR OCCITANIE MIDI PYRENEES								
		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	47 929	FB		FC	47 929	35 439		
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF			
			services*	FG	79 799 390	FH		FI	79 799 390	68 249 879
	Chiffre d'affaires nets*	FJ		79 847 319	FK	0	FL	79 847 319	68 285 318	
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subvention d'exploitation					FO	8 775 797	8 045 993		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 769 455	2 515 598		
	Autres produits (1) (11)					FQ	21 595 029	21 611 374		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	111 987 601	100 458 283	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
	Variation de stock (marchandises)*						FT	6 104	131 022	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	0		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*						FW	22 615 317	19 303 712	
	Impôts, taxes, versements assimilés*						FX	3 661 878	3 630 888	
	Salaires et traitements*						FY	44 553 971	40 220 043	
	Charges sociales (10)						FZ	19 234 139	19 397 263	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations :		- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions *				GA	10 069 712	9 589 857
								GB	0	
								- sur actif circulant : dotations aux provisions		GC
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	4 470 378	2 556 611		
	Autres charges (12)						GE	3 592 404	2 556 975	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	109 345 162	98 620 809	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 642 438	1 837 474		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	1 182	4 227	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	9 331	-282 381	
	Reprises sur provisions et transfert de charges						GM		18 600	
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	1 718	1 075	
Total des produits financiers (V)						GP	12 231	-258 479		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		131 603	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	290 534	314 270	
	Différence négative de change						GS			
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement						GT			
Total des charges financières (VI)						GU	290 534	445 873		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-278 303	-704 352		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)						GW	2 364 136	1 133 122		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		CMAR OCCITANIE MIDI PYRENEES		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	701 286	864 716
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	5 616 840	5 951 777
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC	11 341	10 000
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	6 329 467	6 826 493
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)	HE	2 481 143	2 440 066
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	12 684	6 047
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 493 828	2 446 113
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	3 835 640	4 380 380
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	198	-1 129
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		HL	118 329 299	118 826 325
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		HM	112 129 722	101 511 666
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	6 199 577	17 314 659
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) produits de locations immobilières	HY	132 335	120 781
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	0
	(3) - crédit-bail mobilier *	HP	2 849	2 853
		- crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (8)	IH	2 407 426	2 088 550
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits à des organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	322 288	249 385
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	607 375	279 945
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A6			
	Obligatoires A9	A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnelles	
Les produits exceptionnels sur opérations en capital concernent uniquement le compte 775.				
Les charges exceptionnelles sur opérations en capital concernent uniquement le compte 675				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXES
COMPTES ANNUELS 2022

PREAMBULE

La CMAR OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE a été créée le 01/01/2021 suite à la fusion des 13 chambres départementales et de leur CFA associé de la région Occitanie dans la CMAR OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE.

Son siège est fixé à SAINT JEAN 31240 (59 Ter chemin de Verdale)

Les établissements secondaires sont au nombre de 37 :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Occitanie

Départmt	Etablissements	Statut juridique	Adresse
31	CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA REGION OCCITANIE, PYRENEES-MEDITERRANEE	Siège	59 T CHE VERDALE - 31240 SAINT-JEAN
46	ANTENNE DE SAINT CERE	Etablissement Secondaire	PL DE LA REPUBLIQUE - 46400 SAINT-CERE
81	ANTENNE DE SOREZE	Etablissement Secondaire	ALL NOTRE-DAME - 81540 SOREZE
81	ANTENNE DE CASTRES	Etablissement Secondaire	34 ALL CORBIERES - 81100 CASTRES
81	CFA DU TARN	Etablissement Secondaire	112 RTE DES TEMPLIERS - 81990 CUNAC
81	CMA DU TARN	Etablissement Secondaire	112 RTE DES TEMPLIERS - 81990 CUNAC
82	CMA DU TARN ET GARONNE	Etablissement Secondaire	11 RUE DU LYCEE - 82000 MONTAUBAN
66	CFA DES PYRENEES ORIENTALES	Etablissement Secondaire	9 AV ALFRED SAUVY - 66600 RIVESALTES
66	CMA DES PYRENEES ORIENTALES	Etablissement Secondaire	9 AV ALFRED SAUVY - 66600 RIVESALTES
48	CFA DE LOZERE	Etablissement Secondaire	RUE DE L'APPRENTISSAGE - 48000 MENDE
48	CMA DE LOZERE	Etablissement Secondaire	2 BD DU SOUBEYRAN - 48000 MENDE
46	ECOLE DES METIERS DU LOT	Etablissement Secondaire	RUE ST AMBROISE - 46000 CAHORS
46	CMA DU LOT	Etablissement Secondaire	RUE ST AMBROISE - 46000 CAHORS
34	ANTENNE DE CLERMONT L'HERAULT	Etablissement Secondaire	3 AV RAYMOND LACOMBE - 34800 CLERMONT L'HERAULT
34	ANTENNE DE LUNEL	Etablissement Secondaire	177 B AV LOUIS LUMIERE - 34400 LUNEL
34	ANTENNE DE BEZIERS	Etablissement Secondaire	218 RUE MAX JACOB - 34500 BEZIERS
34	CFA DE L'HERAULT	Etablissement Secondaire	154 RUE BERNARD GIRAUDEAU - 34080 MONTPELLIER
34	CMA DE L'HERAULT	Etablissement Secondaire	154 RUE BERNARD GIRAUDEAU - 34080 MONTPELLIER
65	ECOLE DES METIERS DES HAUTES PYRENEES	Etablissement Secondaire	1 RUE PIERRE LATECOERE - 65000 TARBES
65	CMA DES HAUTES-PYRENEES	Etablissement Secondaire	10 B RUE DU QUATRE SEPTEMBRE - 65000 TARBES
32	CFA DU GERS	Etablissement Secondaire	1 AV DE LA REPUBLIQUE - 32550 PAVIE
32	CMA DU GERS	Etablissement Secondaire	1 AV DE LA REPUBLIQUE - 32550 PAVIE
31	ESPACE FORMATION DE TOUL	Etablissement Secondaire	3 RUE DE TOUL - 31000 TOULOUSE
31	IFCMA DE HAUTE-GARONNE	Etablissement Secondaire	55 BD DE L'EMBOUCHURE - 31200 TOULOUSE
31	ANTENNE DE SAINT-GAUDENS	Etablissement Secondaire	5 ESPACE PEGOT - 31800 SAINT-GAUDENS
31	ESM DE HAUTE-GARONNE	Etablissement Secondaire	21 CHE DE LA PYRAMIDE - 31600 MURET
31	CMA DE HAUTE-GARONNE	Etablissement Secondaire	18 B BD LASCROSSES - 31000 TOULOUSE
30	ANTENNE D'ALES	Etablissement Secondaire	75 IMP DES PALMIERS - 30100 ALES
30	CFA DU GARD	Etablissement Secondaire	904 AV DU MARECHAL JUIN - 30000 NIMES
30	CMA DU GARD	Etablissement Secondaire	904 AV DU MARECHAL JUIN - 30000 NIMES
12	CFA DE L'AVEYRON	Etablissement Secondaire	341 RUE DES METIERS - 12850 ONET-LE-CHATEAU
12	CMA DE L'AVEYRON	Etablissement Secondaire	341 RUE DES METIERS - 12850 ONET-LE-CHATEAU
11	ANTENNE DE NARBONNE	Etablissement Secondaire	10 AV DU CHAMP DE MARS - 11100 NARBONNE
11	CFA DE L'AUDE	Etablissement Secondaire	22 AV DES GENETS - 11200 LEZIGNAN-CORBIERES
11	CMA DE L'AUDE	Etablissement Secondaire	20 AV DU MAL JUIN - 11000 CARCASSONNE
09	CFA DE L'ARIEGE	Etablissement Secondaire	2 RUE JEAN MOULIN - 09000 FOIX
09	CMA DE L'ARIEGE	Etablissement Secondaire	2 RUE JEAN MOULIN - 09000 FOIX
34	CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA REGION OCCITANIE, PYRENEES-MEDITERRANEE	Etablissement Secondaire	65 AV CLEMENT ADER - 34170 CASTELNAU-LE-LEZ

La CMAR OCCITANIE regroupe les activités des chambres départementales et des CFA de la région OCCITANIE.

Du point de vue de leur statut, les chambres de métiers sont des « établissements publics placés sous la tutelle de l'Etat et administrés par des dirigeants et collaborateurs d'entreprises élus »

De par son statut, la CMAR OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE:

- Est soumise aux règles de la comptabilité publique
 - Est placée sous tutelle de la Préfecture de Région assisté par le Directeur régional des finances publiques
 - Est soumise au code des marchés publics
-
- L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.
 - Il n'y a pas d'exercice précédent, l'exercice 2021 est le premier sous la CMAR OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE.
-
- Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 199 844 603,24 €.
 - Le compte de résultat de l'exercice fait apparaître un solde de : 6 199 577,30 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes ont été établis conformément au référentiel comptable des établissements du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat défini par l'arrêté du 28/12/2012.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques ou charges connus à la date de la clôture.

Concernant le rattachement des subventions d'exploitation, il a été retenu les méthodes suivantes :

- ✓ Subventions notifiées en cours d'exercice : comptabilisation du montant définitif de la subvention à la date de la notification.

Subventions se rattachant à des actions menées durant l'exercice et non notifiées à la date de clôture :

- ✓ Notification entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes : comptabilisation du montant définitif sur l'exercice;
- ✓ Notification postérieure à la date d'arrêté des comptes : évaluation au plus juste en fonction des critères figurant dans la convention de financement.

Informations relatives à la provision pour congés payés :

La provision congés payés est évaluée sur la base des droits acquis au titre des jours de CET. S'agissant des droits à congés, le calcul est établi selon le référentiel comptable des CMA qui correspond à 10% du total brut de juin à décembre de l'année en cours en enlevant la masse salariale des professeurs sur la même période. Le calcul de la provision pour congés payés a été uniformisé sur l'ensemble du territoire.

Mise en place de l'obligation édictée par le référentiel comptable concernant les indemnités de départ à la retraite (IDR)

En accord avec le référentiel comptable, les indemnités de départ à la retraite sont provisionnées dans les comptes clos au 31/12/2022. Le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite est uniformisé sur l'ensemble du territoire.

En 2022, la provision relative aux indemnités de départ à la retraite est comptabilisée pour un montant de 2 292 675,47 €.

La variation de la provision relative à l'exercice 2022 a été constatée en crédit de charge pour un montant de 251 530 €

La provision pour indemnité de départ en retraite a été calculée selon les dispositions de l'article 37 du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat en matière d'indemnité de fin de carrière et selon les hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux d'actualisation : 3,45%
- Taux de charges sociales : 59.43% pour le personnel administratif et 52.28% pour le personnel exonéré de taxe sur salaire.

Éléments marquants de l'année 2022 :

Dans le cadre de la création de la CMAR OCCITANIE-MIDI PYRENEES au 1^{er} janvier 2021, il avait été constaté un certain nombre d'opérations entre le nouveau siège et les chambres départementales ou entre les chambres départementales entre elles antérieures à 2021 qui n'avaient pas été soldées avant le 31/12/2020. Sur 2022, un certain nombre de ces opérations ont été à nouveau identifiées. L'impact de ces opérations en report à nouveau représente :

- 437 444,90 € en 119000
- -1 374 879,98 € en 110000

Conformément au référentiel comptable des établissements du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat défini par l'arrêté du 28/12/2012 : « *L'usage du compte 79 pour corriger des erreurs d'imputation est à proscrire et doit en conséquence être limité aux cas strictement inévitables. Ces corrections d'erreur doivent être effectuées conformément aux dispositions du 8e thème de la partie 3 du présent référentiel. En particulier, la correction d'une erreur d'un exercice antérieur est exclue du résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et est enregistrée par imputation en compte de report à nouveau. Une mention de ces retraitements est faite en annexe* », la correction a donc été portée directement en compte de report à nouveau.

Investissements structurants significatifs mis en service au cours de l'exercice

Pour le siège :

- ✓ Mise en service du logiciel GERICO au 17/05/2022 pour 1 615 282,01 €

Pour la Chambre de l'Aude :

- ✓ RESTRUCTURATION 2E ETAGE BAT A 1TRANCHE SES223BAT E pour 120 388,07 €.
- ✓ RENOVATION REFECTOIRE pour 216 563,39 €
- ✓ TRAVAUX DE MODERNISATION DU CFA DE L'AUDE pour 360 123,94 €
- ✓ CENTRE DE RESSOURCES / SES 228 pour 262 392,44 € avec une subvention de la région de 16 379 €

Pour la Chambre de l'Aveyron :

- ✓ RENOVATION DE L'INTERNAT (50 LITS) pour 2 305 000 € avec une subvention de la région de 1 092 000 €.
- ✓

Pour la Chambre de Haute Garonne :

- ✓ CHAUFF.VENTIL.CLIM. TR2 TLSE CMA pour 266 809,49 €.

Pour la Chambre de la Lozère :

- ✓ AMENAGEMENT ACCUEIL CMA pour 75 118,82 €.

Pour la Chambre des Pyrénées Orientales :

- ✓ CAMION MAN TGS 26.430 6x2-4 BLCH-MECA POIDS LOURDS pour 150 352,76 €.
- ✓ TRAVAUX EXTENSION BUREAUX POLE FORMAT°EMPLOI 1erETG pour 91 014,81 €

Pour la Chambre du Tarn :

- ✓ EQUIPEMENTS SELF FOURNITURE LIVRAISON INSTALLATION pour 145 774,98 €.
- ✓ CONSTRUCTION BATIMENT POLE PEDAGOGIQUE pour 542 501,67 € en immobilisations en cours

Pour la Chambre du Tarn et Garonne :

- ✓ Chaudières FRISQUET 45 KW GAZ pour 57 595,93 €.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

ACTIF IMMOBILISE	A L'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Immobilisations incorporelles	4 812 258,44 €	1 910 235,11 €	209 694,51 €	6 512 799,04 €
Immobilisations corporelles	226 580 624,11 €	9 187 639,47 €	399 942,37 €	235 368 321,21 €
Immobilisations en cours	4 891 554,00 €	2 434 205,64 €	5 315 177,70 €	2 010 581,94 €
Immobilisations financières	1 429 407,36 €	137 330,93 €	302 172,00 €	1 264 566,29 €
TOTAL	237 713 843,91 €	13 669 411,15 €	6 226 986,58 €	245 156 268,48 €

Amortissements d'actif = 10 075 236,37€

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Immobilisations incorporelles	3 737 252,29 €	353 468,69 €	0,00 €	4 090 720,98 €
Immobilisations corporelles	117 157 987,45 €	9 721 767,68 €	6 864,25 €	126 872 890,88 €
Autres Immobilisations en Cours & financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	120 895 239,74 €	10 075 236,37 €	6 864,25 €	130 963 611,86 €

Méthodes retenues et règles d'amortissement sur les investissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie économique des biens :

Comptes	Libellé de comptes	Durée
201	FRAIS D'ETABLISSEMENT	4/5ans
205	LOGICIELS LICENCES	3 ans
211	TERRAINS	n/a
212	AMENAGEMENTS ET AGENCEMENTS DE TERRAIN	5/50 ans
213	CONSTRUCTIONS	5/50 ans
215	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MAT.& OUTILLAGE	3/25 ans
2181	INSTALLATION GENERALE	3/25 ans
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	5/20 ans
21831	MATERIEL DE BUREAU ET DE DUPLICATION	3/20 ans
21832	MATERIEL INFORMATIQUE	3/5 ans
21834	MATERIEL DE CUISINE	3/10 ans
21835	MATERIEL DE SURVEILLANCE ET DE SECURITE	10 ans
21836	MATERIEL D'ENTRETIEN	3/5 ans
21838	MATERIEL DE SONORISATION	10 ans
21839	MATERIEL TELEPHONIQUE	5 ans
21840	MOBILIER DE BUREAU	5/20 ans
21841	MOBILIER DE RESTAURATION	10 ans
21850	MOBILIER SCOLAIRE	5/20 ans
21851	MATERIEL DE COMMUNICATION	3/10 ans
21860	MOBILIER D'HEBERGEMENT	5/20 ans
21880	DIVERS (AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES)	5/20 ans

Etat des stocks :

Le seul stock de matière encore existant est un stock de masque (COVID 19) sur la chambre de l'Hérault. Compte tenu des dates de péremption atteintes, ce stock a été totalement provisionné.

Stocks	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Stock Denrées Rest.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Stock Mat. d'œuvres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Stock Fournitures	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Stock Marchandises	41 551,71 €	0,00 €	6 103,71 €	35 448,00 €
TOTAL	41 551,71 €	0,00 €	6 103,71 €	35 448,00 €

Etat des créances :

Etat des créances	Montants totaux	A un an	A plus d'un an
Clients et comptes rattachés	31 129 865,53	24 475 928,92	6 653 936,61
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	8 695,76	8 695,76	-
Etat et autres collectivités	11 671 420,63	10 916 910,04	754 510,59
Autres créances	427 159,51	427 159,51	-
Fournisseurs débiteurs	192 565,49	92 443,98	100 121,51
TOTAL	43 429 706,92	35 921 138,21	7 508 568,71

Etat de l'encaissement prévisible des créances :**Analyse de l'ancienneté des subventions :****Ancienneté des subventions à recevoir du Départements : 84 764,07 € (441730)**

- créances de plus d'un an	0 €
- créances de moins d'un an	84 764,07 €

Ancienneté des subventions à recevoir Etat : 1 307 222,46 € (441710)

- créances de plus d'un an	1 300 699,18€
- créances de moins d'un an	6 523,28 €

Ancienneté des subventions Europe : 5 481 497,01 € (441760)

- créances de plus d'un an	99 359,55 €
- créances de moins d'un an	5 382 137,46 €

Ancienneté des autres subventions à recevoir : 4 764 855,65 €

- créances de plus d'un an	546 320,13 €
- créances de moins d'un an	4 218 535,52 €

Provisions pour dépréciation d'actif :

	A l'ouverture	Dotation	Reprise	A la clôture
Provisions pour Dépréciation Créances Clients	1 118 131,37	2 949 985,55	2 128 116,36	1 940 000,56
TOTAL	1 118 131,37	2 949 985,55	2 128 116,36	1 940 000,56

Charges constatées d'avance :

Le poste charges constatées d'avance d'un montant de 398 042,28 € correspond :

Charges constatées d'avance	A l'ouverture	Dotation	Reprise	A la clôture
Siège	66 427,34	168 419,17	164 354,68	70 491,83
Ariège	18 179,63	9 182,73	21 098,74	6 263,62
Aude	9 716,19	94 553,11	94 299,07	9 970,23
Aveyron	36 811,79	171 495,77	148 141,57	60 165,99
Gard	35 563,13	9 029,32	25 583,65	19 008,80
Haute Garonne	50 538,22	142 772,29	109 597,40	83 713,11
Gers	28 415,57	29 183,61	29 121,99	28 477,19
Hérault	31 900,23	31 747,52	50 081,94	13 565,81
Lot	15 989,11	20 743,39	16 655,41	20 077,09
Lozère	12 792,88	18 176,93	16 121,76	14 848,05
Hautes Pyrénées	11 929,61	23 758,69	14 422,29	21 266,01
Pyrénées Orientales	2 182,65	21 037,14	8 106,48	15 113,31
Tarn	18 851,12	30 429,39	19 193,75	30 086,76
Tarn et Garonne	892,81	14 725,29	10 623,62	4 994,48
TOTAL	340 190,28	785 254,35	727 402,35	398 042,28

La trésorerie au 31/12/2022 est de 43 323 063 €, soit +13 581 178 € vs 31/12/2021.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capitaux propres :

Capitaux propres	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Dotation initiale	36 558 322,00		946 102,78	35 612 219,22
Dons et Legs	58 139,01			58 139,01
Affectation	2 056 072,37			2 056 072,37
Financement Etats actifs déterminés	0,00			0,00
Fi état repris en compte de résultat	0,00			0,00
Réserves	23 072 186,26	156 826,67	55 676,77	23 173 336,16
Report à nouveau	23 313 800,89	21 250 170,85	8 425 544,76	36 138 426,98
Résultat de l'exercice	5 514 631,18	13 532 456,45	12 847 510,33	6 199 577,30
Subvention d'investissements	111 031 749,62	3 938 168,60	1 595 081,09	113 374 837,13
Subventions inscrites cpte de résultat	-59 482 931,92	-4 600 153,61	0,00	-64 083 085,53
TOTAL	142 121 969,41	34 277 468,96	23 869 915,73	152 529 522,64

Provisions :

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reclassement de compte à compte	Reprise sur utilisation	Reprise non utilisée	A la clôture
Provisions pour litiges	319 753,79	159 908,21	0,00	-8 114,80	-64 000,00	407 547,20
provisions pour risques	1 175 311,82	3 821 458,32	0,00	-72 497,06	-6,30	4 924 266,78
Provisions Entretien/révisions	2 327 442,40	528 877,00	0,00	-112 954,56	-721 411,00	2 021 953,84
Provisions départ retraite	2 544 205,47	2 639 262,56		-99 466,41	-2 791 326,15	2 292 675,47
Provisions pour charges diverses	140 250,36	0,00		-16 850,36	0,00	123 400,00
TOTAL	6 506 963,84	7 149 506,09	0,00	-309 883,19	-3 576 743,45	9 769 843,29

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reclassement de compte à compte	Reprise sur utilisation	Reprise non utilisée	A la clôture
Provisions pour dépréciation participations	3 982,73					3 982,73
Provisions dépréciation projet CRMA	5 136,97					5 136,97
Provisions pour dépréciation prêts divers	440 316,46	65 800,00			-4 500,00	501 616,46
Provisions pour dépréciation créances clients	1 118 131,37	2 949 985,55			-2 128 116,36	1 940 000,56
Provisions pour dépréciation autres créances	1 470 053,54	70 488,77		-28 367,79	-1 435 529,30	76 645,22
TOTAL	3 037 621,07	3 086 274,32	0,00	-28 367,79	-3 568 145,66	2 527 381,94

Etat des dettes :

Etat des dettes	Montant Total	de 0 à 1 an	de 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissement de crédit	12 039 965,69	2 076 122,06	4 143 139,31	5 820 704,32
Dettes financières diverses	634 734,50	80 000,00	400 000,00	154 734,50
Fournisseurs	6 154 883,32	6 154 883,32		
Dettes fiscales & sociales	7 413 588,88	7 413 588,88		
Etat et collectivités	525 586,18	525 586,18		
Autres dettes	5 276 105,21	5 276 105,21		
Produits constatés d'avance	5 445 946,62	5 445 946,62		
Compte liaison	0,00	0,00		
TOTAL	37 490 810,40	26 972 232,27	4 543 139,31	5 975 438,82

Nature de la charge	Montants
408 - Fournisseurs factures non parvenues	1 904 359,79
428 - Personnels charges à payer	20 680,65
428200/4382000 - Prov.congés payés	2 678 427,53
448600-Etat CAP	0,00
468600 Charges à payer	3 517 685,88
Org Soc CAP CET	914 741,57
4387 PAR Organismes sociaux	23 120,09
Total	9 059 015,51

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT
--

Produits d'exploitation : 79 860 252 € :

Vente de produits finis	69 920 €
Vente études et prestations de services	9 876 126 €
Facturation OPCO	64 725 904 €
Produits divers	5 188 302 €

Subventions d'exploitation : 8 775 797 € :

Conseil régional :	4 659 439 €
Etat & Autres organismes :	2 178 569 €
Europe :	421 562 €
Départements/Communes :	713 657 €
Taxe d'apprentissage :	596 963 €
Mobilités	91 768 €
Examens	113 839 €

Reprise de provisions et transfert de charges : 1 780 797 € :

Reprise de provisions :	1 458 509 €
Transfert de charges :	322 288 €

Autres Produits : 21 582 096 € :

TFCMA :	21 020 562 €
Activités RM :	351 866 €
Autres produits divers :	209 668 €

Produits financiers : 12 231 € :**Produits exceptionnels : 6 318 126 €, dont :**

Quote-part de subvention versée au résultat :	5 601 933 €
---	-------------

Total :	118 329 299 €
---------	----------------------

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)
--

Achats : 10 715 122 €

Les achats de matière d'œuvre :	2 394 176 €
La sous-traitance pédagogique :	1 879 881 €
Fluides :	2 652 882 €
Autres achats :	3 788 183 €

Services extérieurs : 6 189 980 €

Sous-traitance générale :	513 693 €
Locations – Crédit-bail :	1 902 304 €
Entretien-Maintenance :	3 565 025 €
Assurances :	192 454 €
Colloques :	12 295 €
Etudes :	4 209 €

Prestations externes : 5 716 318 €

Achats communication :	1 073 028 €
Personnel extérieur :	124 890 €
Honoraires-cotisations :	482 938 €
Déplacements-missions-réceptions :	884 531 €
Télécom-Poste :	1 051 567 €
Frais de recrutement & formations :	374 142 €
Autres prestations :	1 725 222 €

Impôt et taxes : 3 661 879 €

Taxes sur les salaires :	2 730 987 €
Taxe d'habitation :	89 785 €
Taxe foncière :	785 961 €
Autres taxes :	55 146 €

Frais de personnel : 63 595 140 €

Les frais de personnel représentent 56,7% des charges de fonctionnement.

Salaires et traitements :	43 545 957 €
Charges fiscales et sociales:	20 319 135 €
Provision CP Brut + charges :	-269 952 €

Autres charges de gestion : 3 785 373 €

Redevances-concession :	611 782 €
Subventions versées:	2 035 435 €
Indemnités des élus :	995 605 €
Créances irrécouvrables :	130 772 €
Charges de gestion courantes :	11 779 €

Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation : 15 681 350 €

Amortissements :	10 069 712 €
Provisions :	5 611 638 €

Charges financières: 290 534 €

Le résultat financier comprend principalement les intérêts des emprunts qui s'élèvent à 282 762 €.

Charges exceptionnelles : 2 493 828 €

Le résultat exceptionnel comprend principalement des régularisations de charges sur exercices antérieures : 2 407 426 €.

Impôts : 198 €

Total : **112 129 722 €**

AUTRES INFORMATIONS

Statut du personnel.

Selon l'arrêté du 6 janvier 2009, le nouveau Statut du Personnel Administratif des Chambres de Métiers (loi du 10 décembre 1952) s'applique au personnel titulaire, aux agents contractuels et aux stagiaires.